

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 25 septembre 2024 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 19 septembre 2024

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Séverine ALLEGRA – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jean-Claude DELARBRE - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON –

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Mme et MM. Xavier MULLER - Ludivine VIOLOT - Christophe BERGERAC

PROCURATIONS : M. Xavier MULLER à M. Eric GALLOT
Mme Ludivine VIOLOT à Mme Marlène DI PIAZZA-TALLON
M. Christophe BERGERAC à Mme Marie-Hélène MASSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Viviane NEEL

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : ENFANCE – JEUNESSE – ÉDUCATION - CONVENTION NEWSLETTER PARENTALITE ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-JEAN- BONNEFONDS, SORBIERS ET LA TALAUDIÈRE

Dans le cadre de la commission parentalité de la Convention Territoriale Globale (CTG), les communes partenaires créent une newsletter parentalité afin de soutenir la fonction parentale et faciliter la relation parent-enfant. Cette newsletter a nécessité l'achat d'un module complémentaire auprès du prestataire du site internet de la mairie de Sorbiers.

Elle permettra de communiquer sur :

- Les actions parentalité (passées et à venir) organisées sur les trois communes par les différents partenaires de la CTG,
- Les dispositifs de soutien à la parentalité (LAEP, permanence écoute, etc.)

La convention annexée à cette délibération a pour objet la répartition du coût d'achat du module complémentaire entre les communes, en trois parts égales soit 100 € par commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 1111-2,
Vu la délibération n°2020-172 du 4 novembre 2020 portant approbation de la Convention Territoriale Globale 2020-2024 avec la CAF et les communes de St-Jean-Bonnefonds et de La Talaudière,
Vu le projet de convention ci-annexé .

Après en avoir délibéré,

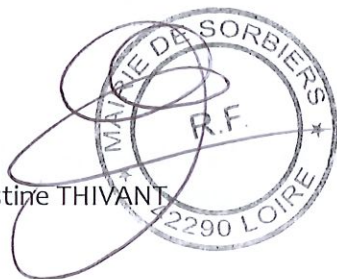
- **APPROUVE** les termes de la convention,
- **AUTORISE** Madame la Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
Sorbiers , le 1^{er} octobre 2024

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Viviane NEEL".

Viviane NEEL

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.